

Ecole Maternelle
3-5 rue des écoles
37370 ST PATERNE RACAN
Tél. /Fax : 02 47 29 26 66
Ecm-saint-paterne-racan@ac-orleans-tours.fr

COMPTE – RENDU
DU CONSEIL D'ECOLE DU 1er TRIMESTRE
Le 5 novembre 2010
Année scolaire 2010/2011

Personnes présentes :

Comité de parents :

Mme Sandrine REVERDY
Mme Sophie CESAR
M. Matthias MEGRET-HERNOT

Enseignants :

Mme Sylvie THEMINES
Mme Anne EDMOND
Mme Annette THARAUD-FONTENAY

Délégué Départemental de l'Education National :

Mme ROYER

Mairie :

M. Le Maire Henri ZAMARLIK
M. Bruno DUPONT

Personnes absentes :

Mme Béatrice TECLU (comité de parents) excusée
Mme Valérie MOREAU (comité de parents) excusée
Mme Véronique BLET (mairie) excusée
Mme Julie WACONGNE (enseignante) excusée

Ordre du jour

1. Résultat des élections
2. Règlement intérieur du conseil d'école
3. Règlement Départemental
4. Règlement intérieur de l'école maternelle
5. Effectifs, organisation de l'école
6. Projets pour l'année 2010-2011
7. Bilan du projet d'école 2007-2010
8. Bilan financier du projet cirque de l'année scolaire 2009-2010
9. Entretien et travaux
10. Questions diverses

1 – Résultat des élections du 15 octobre 2010

NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	117
NOMBRE DE VOTANTS	63 dont 61 par correspondance
ABSTENSIONS	54
NOMBRES DE BULLETINS BLANCS ET NULS	3
SUFFRAGE VALABLEMENT EXPRIMES	60
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	3

Liste des élus :

Mme Sandrine REVERDY
Mme Valérie MOREAU
Mme Sophie CESAR
Mme Béatrice TECLU

2 – Règlement intérieur du conseil d'école

La proposition de pratiquer le vote à main levée est faite, sachant que seul 3 parents élus ont le droit de vote. S'il y a plus de 3 parents élus présents au conseil, ils doivent décider avant le conseil de qui votera.

Le compte-rendu du conseil d'école sera affiché à l'école, disponible sur le site de l'école et pourra être photocopié pour les familles qui en feront la demande.

Les représentants des parents d'élèves voudront bien informer les familles de la date du conseil.

Ils ont la possibilité de communiquer avec les familles par le biais de l'école.

Le règlement est voté et accepté à l'unanimité.

3 – Règlement Départemental des écoles.

Il est fait lecture des modifications apparaissant sous les titres suivants :

- 1.1. Admission à l'école maternelle
2. Fréquentation et obligation scolaires
3. Vie scolaire
- 3.2. Protection prévention santé
4. Usage des locaux – hygiène et sécurité
6. Concertation entre les familles et les enseignants.

4 – Règlement intérieur

La date du Règlement départemental est modifiée.

Sous le titre 3- Horaires de l'école, le lundi est ajouté aux jours d'Aide personnalisée, et l'heure de fin devient 17h10.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

5 – Effectifs, organisation de l'école

Sections	Effectifs
TPS et PS - Mme Thémines et Mme Wacongne le mardi (et Mme FLAMENT)	5 TPS + 18 PS
MS – Mlle Edmond (et Mme BIGOT)	17 MS
GS – Mme THARAUD-FONTENAY (et Mme LAYREAU)	24 GS
Total	64

Mme Elsa DEYNA n'occupe plus le poste d'Emploi Vie Scolaire, assistance administrative à la direction. Son contrat étant terminé. Il n'y aura pas de nouvel EVS car les postes sont supprimés.

L'après-midi, nous pratiquons des décloisonnements.

Le lundi, Mme Thémines s'occupe de la direction de l'école pendant la sieste des petits.

Le Mardi, les moyens et les grands vont à la bibliothèque municipale toutes les 4 semaines et à la BCD (bibliothèque de l'école) toutes les 2 semaines où ils sont pris en charge par Mme Wacongne.

Le jeudi et le vendredi, Mme Thémines travaille avec ½ classe de GS pour pratiquer les Arts visuels et l'initiation à l'anglais

6 – Projets pour l'année 2010 - 2011

Cinéma

Au 2^e trimestre, les enfants iront voir un film d'animation : Le Bonhomme de Neige. Il sera projeté dans le cadre d'Ecole et Cinéma, dans la salle des fêtes de Saint-Paterne-Racan.

Ce sera financé par la coopérative scolaire (2€40 par enfant).

Porte Ouverte

Cette année, elle sera sur le thème de la musique, et pour la préparer :

- Mme Marie-Thérèse BLOND interviendra auprès des 3 classes pour fabriquer des instruments de musique en terre.
- Il est possible que les intervenants en musique du CFMI viennent à l'école maternelle au 2^e trimestre. L'année dernière, ils étaient intervenus auprès de la classe de Grande Section. Nous attendons la confirmation de cette information.

La classe de Grande section ne se rendra pas à l'Opéra cette année car il n'y avait plus assez de place.

- Nous ferons venir un spectacle musical à l'école.

Elle se déroulera le **samedi 7 mai de 10h à 12 h.**

Ce sera l'occasion d'inscrire les nouveaux petits pour la rentrée 2011-2012.

7 – Bilan du projet d'école 2007-2010

Le Projet d'école actuel se terminant, nous en avons fait le bilan et préparons cette année le nouveau qui prendra effet l'année prochaine pour 3 ans.

Récapitulatif et évaluation en Annexe I

8 – Bilan financier du projet cirque de l'année scolaire 2009-2010

La subvention de la mairie avait été votée au plus haut dans le cas d'un mauvais résultat dans les ventes de places du gala.

Dans la mesure où les résultats étaient bons, il a été demandé à M. Zamarlik si les écoles devaient redonner une partie de cette subvention. Il soumettra cette question au prochain conseil municipal.

Le bilan financier est en Annexe II.

9 – Entretien et travaux

Une liste de travaux a été transmise à M. POUPEE. Mme Thémines souhaiterait avoir un retour sur leur faisabilité et la date à laquelle ils pourront être effectués.

10 – Questions diverses

Au retour des vacances, M. le maire a envoyé un courrier à Mme Thémines lui présentant deux requêtes : Il demandait que l'école appelle chaque jour la cantine dans la matinée afin de lui communiquer le nombre d'enfants mangeant à la cantine ce jour. C'était une habitude il y avait quelques années et il regrettait qu'elle ait été perdue.

Il demandait également que les enfants partent pour la cantine à 12h précises, avec les mains lavées et les manteaux mis.

Mme Thémines a exprimé sa surprise quant à un tel courrier, et a demandé qu'une discussion ouverte ait lieu avec le bureau de l'association de la cantine si un problème d'organisation ou d'horaires devait être soulevé, puisqu'à aucun moment il ne lui en avait été fait la remarque directement.

S'en est suivie une discussion sur ces deux points. Appeler la cantine chaque jour ne semblait pas nécessaire étant donné que les parents d'élèves devaient eux-mêmes appeler la cantine pour prévenir si leur enfant mangeait ou non. Cela dit, les enseignants ont accepté de recommencer car il arrive souvent qu'il y ait des erreurs entre le nombre prévu et le nombre effectif.

Quant à l'horaire de départ à la cantine, l'équipe enseignante estime qu'au vu de la situation matérielle (un lavabo pour la classe de Grande Section) et malgré tous ses efforts, il était difficile de faire partir les enfants à midi pile.

Présidente de la séance
Mme THEMINES Sylvie

Secrétaire de séance
Mlle Anne EDMOND